Compte rendu

Séance du Conseil Municipal du 4 mai 2017

<u>Présents</u>: MM. PAQUETTE Florent, GUYON Gérard, PINARD Daniel, VOYNNET Gabriel, Mmes DELVAL Cécile, BELIME Sandrine, MM. BLONDEAU Patrick, BAVEREL Jacky, GUILLOMET Jean-François,

Absents excusés: M. MARTIN Ludovic - M. DREZET Hugues - Mme REBOUILLAT Héloïse

Absent: M. PAQUETTE Victor

Secrétaire de séance : M. PINARD Daniel

ORDRE DU JOUR

- Validation du précédent compte rendu du Conseil Municipal
- Fonctionnement du Conseil Municipal
- Terrain Mme GALE (acquisition) Délibération
- Organisation fête des mères
- Inauguration fresque école
- Anniversaire 85 ans
- Bulletin municipal
- PLU
- Questions diverses

1° Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté par la majorité des conseillers municipaux.

2° Fonctionnement du Conseil Municipal

Exposé du Maire quant à la rédaction du compte-rendu. Le Maire rappelle les exigences du compte-rendu qui doit être succinct et fidèle. Certains conseillers s'étonnent de l'absence de certaines discussions mais il s'avère difficile de tout retranscrire. Il est soulevé le problème des questions diverses qui allongent la durée du Conseil.

La question de la présence d'une secrétaire est abordée. Une conseillère se propose pour la prise de notes à l'essai. Le recrutement d'un emploi aidé pour cette tâche peut être envisagé.

3° Terrain Mme GALE

Le Maire informe l'assemblée que pour permettre d'enfouir la ligne électrique alimentant les deux maisons situées impasse de la Côte, il serait nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme GALE. Un accord a été trouvé avec cette personne pour permettre le bon déroulement de cette procédure.

Ces travaux seront réalisés à l'automne, les réseaux eaux et eaux usées seront refaits également.

Le Conseil est favorable à l'achat d'une parcelle de 202 m2, cadastrée ZA n° 27, au prix de 30 €/m2 et charge le Maire d'effectuer les démarches avec le notaire.

4° Organisation fête des mères

La Mairie reconduit l'achat d'une suspension florale et le verre de l'amitié à toutes les mamans. Le Maire souhaite qu'une personne s'occupe des commandes de pâtisseries et boissons.

M. VOYNNET Gabriel est nommé pour effectuer cette tâche. La cérémonie aura lieu les mercredi 24 mai (de 17 h 00 à 20 h 00) et jeudi 25 mai (de 10 h 00 à 12 h 00).

5° Inauguration fresque – Ecole maternelle

La Mairie organise une petite réception pour la fresque réalisée par les enfants.

Les parents et les élèves seront invités (ainsi que les CP). La cérémonie aura lieu le Samedi 13 mai 2017 à 17 h 00. Mme DELVAL Cécile sera chargée du mot d'accueil et Monsieur VOYNNET Gabriel assurera l'intendance de cette inauguration.

6° 85 ans

La cérémonie au lieu le vendredi 19 mai 2017 à 18 h 00. Cinq personnes seront fêtées. Un cadeau d'une valeur de 200 € leur sera offert. Une délibération sera prise pour paiement au prochain conseil.

7° Bulletin municipal

Mme DELVAL Cécile assurera la préparation du bulletin, la maquette est prête. Il est demandé aux conseillers de faire parvenir les articles avant le 17 mai.

8° PLU

Une réunion est prévue le 11 mai 2017 à 9 h 00. Le PADT sera présenté.

9° Questions diverses

. Emploi aidé

Le Maire donne lecture de la proposition de délibération mais en absence de candidature, la délibération est repoussée.

. Questionnaire pour le parking de l'école

Mme DELVAL Cécile propose un questionnaire pour évaluer le fonctionnement. Elle le présente au Conseil qui valide celui-ci.

. Courrier de la Région

La Région appelle à projets pour son programme « village innovant ». Le Conseil est favorable pour déposer un projet.

. Vide-grenier (Broc bazar)

Il était prévu le même jour que les élections législatives le 11 juin 2017. Le Maire propose que ce vide-grenier soit déplacé sur la plate-forme de la Gare pour des raisons de sécurité et d'accès à la Mairie.

. Local commercial

La piste de remise évoquée au précédent conseil a été abandonnée. Les travaux prévus sont donc suspendus. Le Conseil propose de déposer des annonces pour trouver d'autres offres pour occuper ces locaux.

. Epareuse

Un devis a été demandé pour l'achat de ce matériel d'un montant de 29 400 € (financement à 50 % sur les deux communes : Hôpitaux-Neufs et Hôpitaux-Vieux). Le conseil donne son accord pour cette acquisition.

. Scrutin élections législatives

Le Maire rappelle les deux scrutins organisés les 11 et 18 juin 2017 de 8 h 00 à 18 h 00. En cas de besoin, il sera fait appel à des personnes du village.

Il est procédé à un tour de table.

- ▶ Mme DELVAL pose la question de l'enquête publique sur les éoliennes. Le dossier est consultable en Mairie. Le commissaire enquêteur sera présent le 2 juin 2017 de 14 h 00 à 16 h 00. L'information sur le panneau n'est pas suffisante. Elle sera aussi diffusée sur les réseaux sociaux (facebook de la Mairie).
- ► La communication de la cérémonie du 8 mai avec les écoles n'a pas été effectuée. Il faudra contacter les directrices d'écoles afin qu'elles puissent donner l'information.
- L'agenda doit être fait de manière plus précise pour savoir qui est concerné. Le Maire fait suivre l'information.
- ▶ Proposition de boîtes à livres (comme dans la commune de Labergement-Ste-Marie). La question sera à nouveau étudiée.
- ▶ M. BLONDEAU s'étonne de la remontée en sens interdit de la route de Lausanne notamment le matin. La gendarmerie a été prévenue.
- ► M. VOYNNET aurait souhaité un nettoyage de printemps. Cela semble difficile cette année. La date de 2018 sera fixée durant un conseil hivernal.

Il s'étonne des places PMR au Clos de la Rochette qui seront à revoir.

- ► M. GUYON rapporte l'ouverture des plis pour la vente de bois. Un lot n'a pas été soumissionné pour l'expoitation (lot déjà vendu). Il sera fait appel à l'ONF pour avis. Un lot de bois communaux a été marqué par la commission, soit environ 300 m3, ceux-ci seront exploités dès l'automne.
- Avec la copropriété du Centre commercial, la question de l'escalier a été évoquée. Une réflexion a été engagée pour déplacer l'escalier au milieu avant réfection. Un devis sera établi.

Cette copropriété souhaite également pouvoir disposer du local poubelles désormais vide. Un accord est donné dans ce sens. Ce local devra être fermé pour éviter tous « dépôts sauvages ».

POOUPS *